

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2013 – 88

<u>Date :</u> 24/01/2013	<u>Objet :</u> Etat d'avancement, premier bilan et éventuelles perspectives du suivi mis en place sur la population de Sonneurs à ventre de feu en Moselle	<u>Vote :</u> Favorable
------------------------------------	--	-----------------------------------

Le CSRPN, réuni le 24 janvier 2013 a assisté à une présentation réalisée par Laurent Godé, membre du Conseil concernant l'état d'avancement des connaissances toutes récentes relatives à une nouvelle espèce pour la France introduite en Lorraine, le Sonneur à ventre de feu, *Bombina bombina*.

PRESENTATION :

Le Parc Naturel Régional de Lorraine (Pnrl) a été averti avril 2011 par Julian Pichenot (spécialiste ayant fait une thèse sur le Sonneur à ventre Jaune) de la présence probable de *Bombina bombina* sur la commune d'Albestroff, situé en Moselle sur le territoire du Pnrl.

Cette information lui a été communiquée par un étudiant de Metz, résidant sur cette commune. Ayant enregistré lors d'une vidéo du site, le chant de cette espèce, il semblait évident qu'il s'agissait bien du chant de *Bombina bombina*.

Le 12 mai 2011, Julian Pichenot, Laurent Godé (responsable du service biodiversité au Pnrl et membre du CSRPNL) et Jean-Pierre Vacher (association alsacienne BUFO et administrateur de la Société Herpétologique de France) se sont rendus sur le site pour confirmer la présence de l'espèce.

Depuis, le Pnrl a sollicité la DREAL pour obtenir les moyens financiers du lancement d'une première étude concernant l'espèce. Cette étude, réalisée par le Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine en collaboration avec l'association Bufo et l'université de Bâle, a eu pour but :

- de mettre en évidence la répartition de l'espèce en Moselle,
- la provenance géographique des individus composant la population de Sonneur à ventre de feu d'Alberstroff,
- le caractère envahissant de cette population de Sonneur à ventre de feu vis-à-vis des autres espèces d'amphibiens présentes sur le secteur, et notamment le Sonneur à ventre jaune,
- les apports pathogènes du Sonneur à ventre de feu en tant que vecteur potentiel d'une souche du chytride *Batrachochytrium dendrobatidis*.

Les résultats de cette première année de suivi montrent :

- qu'en ce qui concerne l'origine, il n'y a pas de différences génétiques entre les 65 échantillons prélevés, ce qui correspond donc à une seule population de même origine (mais localités différentes) répartie en Croatie, Nord Hongrie et Slovaquie. L'effet de goulot (« bottleneck ») identifié serait donc plutôt dû à un faible nombre d'individus introduits avec une forte dynamique populationnelle. Ce résultat étaye la thèse d'une introduction involontaire par la pisciculture lors d'importations d'alevins, plutôt que celle de l'introduction volontaire par des terrariophiles, même si celle-ci n'est pas forcément exclue et peut s'ajouter (des preuves d'autres sites d'introduction de cette espèce semblant être vérifiées sur un à 2 autres sites lorrains.)

- qu'il n'y a pas d'hybridation actuelle des 2 espèces de *Bombina* en Moselle, pour autant, dans le secteur de présence de *Bombina bombina*, il n'a pas été relevé la présence de *Bombina variegata*.
- que la population est estimée à 2300 individus avec des indices de présence avérée depuis 2007.
- que 3 sur 31 individus analysés sont porteurs sains du chytride Bd. Il n'y a pas de cas de pathologie avérée et l'origine de la souche de ce Bd n'est pas connue. Le danger de la vigueur hybride de souches lignées différentes de Bd donnant une lignée virulente reste à évaluer.

AVIS DU CSRPN:

Au vu des éléments exposés en séance, le CSRPN note :

- avec intérêt les données recueillies sur cette nouvelle espèce et souligne la bonne réactivité des acteurs locaux (PnrL, CENL...) et de la DREAL pour identifier rapidement les impacts de cette introduction
- que la pisciculture concernée par cette introduction a déjà fait l'objet de nombreuses autres introductions d'ichtyofaune et souligne ainsi la vigilance particulière à porter à celle-ci, en particulier en associant l'ONEMA et les acteurs locaux à une vigilance accrue sur tous les sites piscicoles en lien avec cette pisciculture

le CSRPN souhaite :

- comme il est proposé, qu'un suivi précis et rapide se mette en place pour analyser s'il y a extension des populations et de leur aire de répartition.
- qu'une fiche action sur le suivi et le contrôle de cette espèce soit intégrée dans le Plan National d'Action pour le Sonneur à ventre jaune ainsi que dans le Plan Régional d'Actions.

le CSRPN estime :

qu'il est important de lutter contre cette population et au moins d'arrêter l'extension de l'aire de répartition de *Bombina bombina* en particulier par le prélèvement des individus erratiques et présents dans les zones de front de colonisation. Ces derniers pourraient être transférés à des universités ou des laboratoires de recherches génétiques en tant que matériau d'études.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

